



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cabines

Question écrite n° 1989

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace de lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures pour éviter que les cabines publiques à cartes magnétiques soient systématiquement généralisées au détriment des cabines fonctionnant avec des pièces de monnaie. En effet, il arrive souvent que les usagers ne disposent pas de cartes magnétiques et il convient donc de leur permettre d'utiliser des pièces de monnaie pour avoir accès au service public.

Texte de la réponse

Reponse. - L'implantation de cabines à cartes, d'abord magnétiques ou holographiques, puis dorénavant exclusivement à mémoire, a répondu avant tout au souci de trouver une parade au vandalisme. Il faut rappeler en effet qu'en 1984 le taux de vandalisme était de 105 p 100, ce qui signifie que chaque publiphone avait été vandalisé en moyenne plus d'une fois dans l'année. Cela explique que l'implantation de ces nouveaux matériels ait été d'abord réalisée dans les grands centres urbains, plus exposés au vandalisme. Quatre ans plus tard, les résultats sont incontestables, puisque ce taux de vandalisme n'est plus que de 49 p 100, alors même que le parc de cabines à cartes est de 36 000 sur 170 000 cabines de toute nature, soit 21 p 100 seulement. Ce chiffre indique bien qu'on ne peut raisonnablement considérer les cabines à cartes comme systématiquement généralisées au détriment des cabines à pièces. Certes, en milieu urbain, les cabines à cartes prédominent ; mais, après une période initiale difficile, l'approvisionnement en cartes peut être actuellement considéré comme répondant à la demande : le réseau de vente, initialement limité aux établissements des télécommunications et de la poste, a en effet été étendu progressivement à de nombreux points de vente dont la plage horaire d'ouverture est large (débites de tabac notamment). Par ailleurs, il est possible à tout abonné de souscrire la carte Pastel, qui le délivre du souci d'acheter des telecartes et lui permet de payer ultérieurement, en même temps que sa facture bimestrielle, les communications qu'il a obtenues à partir de cabines ou même de tout autre poste. Enfin, une expérimentation est actuellement en cours pour tester l'utilisation des cartes bancaires à mémoire dans les publiphones. L'usage de ces matériels est donc de plus en plus facilité, ce qui paraît aller dans le sens des préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1989

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2449